

Mentions légales campagne fin d'année 2025

*Offre promotionnelle Télécoms valable entre le 19/11/2025 et le 31/12/2025 pour toute souscription réservée aux clients (nouveaux et existants) s'abonnant ou abonnés à titre individuel, collectif ou professionnel (hors Alsace Fibre) et résidant sur la zone de desserte

- de Vialis (Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Sundhoffen)
- de la Régie Intercommunale de Télédistribution (Sainte-Croix-Aux-Mines, Sainte Marie-Aux-Mines, Lièpvre, Rombach le Franc)
- de Rosace, d'Oxygène ou d'Orange (sous condition que le logement soit éligible et raccordable à la fibre).

Quel que soit le réseau :

- offre promotionnelle soumise à conditions et sous réserve d'éligibilité du logement ou local professionnel et de faisabilité technique,
- pour les clients abonnés à titre individuel, collectif et /ou professionnel, les frais d'installation (raccordement ou reconnexion) en fonction du réseau peuvent être facturés.

Pour le nouveau client abonné à titre individuel : le client bénéficie respectivement en fonction de l'offre souscrite :

- De cent euros toutes taxes comprises (100 €TTC) pour la souscription à une offre 3 services (TV, Internet et Téléphonie fixe),
- De cinquante euros toutes taxes comprises (50 €TTC) pour la souscription à une offre 2 services (TV et/ou Internet et/ou Téléphonie fixe),
- De trente euros toutes taxes comprises (30 €TTC) pour la souscription à une offre 1 service (TV ou Internet ou Téléphonie fixe).

Pour le nouveau client abonné à titre collectif : le client bénéficie respectivement en fonction de l'offre souscrite :

- De cinquante euros toutes taxes comprises (50 €TTC) pour la souscription à une offre 2 services (TV et/ou Internet et/ou Téléphonie fixe),
- De trente euros toutes taxes comprises (30 €TTC) pour la souscription à une offre 1 service (TV ou Internet ou Téléphonie fixe).

Pour le client existant abonné à titre individuel ou collectif :

- Le client bénéficie de trente euros toutes taxes comprises (30 €TTC) pour un ou plusieurs ajout(s) de service (TV, Internet et ou Téléphonie fixe). Par exemple : 1 service vers 3 services : le client bénéficie de trente euros toutes taxes comprises (30 €TTC) ou pour un avenant vers le haut (ex : passage d'une offre à quatre cents (400) Mégas au deux (2) Gigas).

L'offre promotionnelle se cumule uniquement à l'offre de bienvenue et à l'offre de parrainage.

Pour le nouveau client abonné à titre professionnel : le client bénéficie de cent euros toutes taxes comprises (100 €TTC) quel que soit l'abonnement souscrit.

Les montants offerts tant pour le nouveau client que le client existant seront portés sur la facture du client.

L'offre promotionnelle ne s'applique pas :

- en cas d'une souscription à la suite d'une déconnexion pour impayés,
- si le client a résilié son abonnement moins de trois (3) mois auparavant,
- sur les offres de Téléphonie mobile, les options et bouquets TV, pour l'ajout d'une VialisBoxTV.

Pour le nouveau client, la durée minimum d'engagement est d'un (1) an. Pour le client existant, le bénéfice de l'offre promotionnelle réengage le client pour une durée minimum d'un (1) an.

Des frais conformément aux Conditions Générales de Vente seront appliqués au client qui ne respecte pas la durée d'engagement liée à cette offre promotionnelle.

Sur les réseaux de Vialis et du Val d'Argent technologie fibre optique, sauf raccordement du local, ce dernier est en câble coaxial.

Sur les réseaux de Rosace, d'Oxygène et d'Orange, technologie fibre optique y compris raccordement du local.

Besoin d'aide ?

Les équipes commerciales sont à votre écoute au 03 89 24 60 40 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et disponibles par mail à l'adresse info@vialis.net.

SAEM au capital de 25 150 000 € - 10 rue des Bonnes Gens à Colmar - RCS COLMAR 451 279 848
- TVA intracommunautaire FR.80451279848.